

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 68

11 janvier 2010

SOMMAIRE

Allianz Global Investors Fund	3260	ProLogis Germany XI S.à r.l.	3237
Blue Lake S.A., SPF	3251	ProLogis Realty I S.à r.l.	3236
Canaan Canada SCI	3264	ProLogis Spain XXVIII S.à r.l.	3258
De Keisecker S.A.	3247	ProLogis UK CCLXIV S.à r.l.	3258
Diamer Invest Holding S.A.	3234	ProLogis UK CCXXVII S.à r.l.	3249
Diamer Invest S.A., SPF	3234	ProLogis UK LXXXIV S.à r.l.	3248
FV-Invest S.A.	3229	ProLogis UK XC S.à r.l.	3254
Gérances et Jardins, s.à .r.l.	3218	ProLogis UK XCV S.à r.l.	3259
Global C.C. S.A.	3260	ProLogis UK XL S.à r.l.	3250
Grana Companies	3258	ProLogis UK XLVI S.à r.l.	3249
Grana Companies	3264	ProLogis UK X S.à r.l.	3259
Greenline Investments S.A.	3220	ProLogis UK XXXIX S.à r.l.	3237
GUS Finance Luxembourg Limited	3218	ProLogis UK XXXVII S.à r.l.	3236
Haas TCM of Luxembourg 1 S.à r.l.	3253	ProLogis UK XXXV S.à r.l.	3260
Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l.	3263	Restaurant Caffé Aroma SA	3248
Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l.	3263	Rigel S.A.	3252
Ideal Standard International Topco	3259	Roeser SA	3248
IMMO-Participations S.A.	3248	Rugantino, s.à r.l.	3254
Initial S.A.	3218	Sax S.A.	3236
Jama Investments Luxembourg S.A.	3257	Sonntag Immobilien GmbH	3255
Kowalux S.à r.l.	3255	Steinberg Capital S.C.A., SICAR	3218
Lasfin S.A.	3229	TOM BECKER et Cie S.à r.l.	3229
Livia S.A.	3264	Tower Training & Consulting S.à r.l.	3255
Multiplan Design & Build I, S.à r.l.	3231	Trabor S.A.	3250
NovEnergia II French Portfolio SA	3237	UTG-Umweltschutz Technik Graf	
ProLogis France CXVIII S.à r.l.	3231	G.m.b.H.	3229
ProLogis France CXVII S.à r.l.	3231	Xectra Holdings S.A.	3254

Initial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 111.719.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDERCANGE, le 17 décembre 2009.

INITIAL S.A.

L-3918 MONDERCANGE

Signature

Référence de publication: 2010000899/13.

(090193944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Gérances et Jardins, s.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 116.247.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDERCANGE, le 17 décembre 2009.

GERANCES & JARDINS sàrl

L-3918 MONDERCANGE

Signature

Référence de publication: 2010000900/13.

(090193947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

GUS Finance Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.313.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 16 décembre 2009 entre GUS US Holdings SE, une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Kantoorgebouw "t Schip", Verheeskade 25, 2521 BE, La Haye, inscrite au registre de commerce néerlandais sous le numéro 32079523 et GUS Holdings Limited, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham, NG80 1ZZ, Angleterre, inscrite au registre de commerce anglais sous le numéro 03496850, que GUS US Holdings SE a transféré sept cent cinquante (750) parts sociales de la société GUS Finance Luxembourg Limited à GUS Holdings Limited.

Cette cession de parts sociales a été dûment acceptée par la société GUS Finance Luxembourg Limited.

Il résulte de ce transfert de parts sociales que la société GUS Holdings Limited est l'associé unique de la société Gus Finance Luxembourg Limited et détient toutes les sept cent cinquante (750) parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour Gus Finance Luxembourg Limited

E. Isaac

Référence de publication: 2010000905/22.

(090194401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Steinberg Capital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.390.

In the year two thousand and nine, on the eighth of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of "STEINBERG CAPITAL S.C.A., SICAR", R.C.S. Number B 131 390, having its registered office in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated under the form of a "société en commandite par actions" (SCA) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque, and under the denomination of STEINBERG CAPITAL S.C.A., SICAR, pursuant to a deed passed before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 5, 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" No 2036 on September 20, 2007.

The meeting begins with, Mr Geert Dirkx, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Didier McGaw.

The meeting elects as scrutineer Claudia Ploß.

The Chairman then states:

I. That this general meeting has been duly convened by mail to the registered shareholders on November 27, 2009.

The receipts are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Proposition of General Partner and Resolution on the dissolution of the Company.

a) Liquidation

i) Distribution

ii) Litigation

b) Bankruptcy

2. Determination of the method of liquidation.

3. Appointment of one or more liquidators.

4. Discharge of the General Partner and Independent Auditor until the date of the present meeting.

5. Miscellaneous.

III. That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV. That it results from that list that out of 617,4 shares of no par value outstanding on December 8, 2009, 616 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide upon the aforesaid agenda of the meeting.

After deliberation, the meeting decided to take no resolutions on the different items of the agenda but to appoint as new General Partner:

- H&P CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., R.C.S Number 146 424, with registered office in L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, pursuant to the revocation of the General Partner Steinberg Management S.A., R.C.S. B 129.702, in a previous meeting. Against: 30 shares. For: 586 shares.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de "STEINBERG CAPITAL S.C.A., SICAR", R.C.S. Numéro B 131 390, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la forme d'une société en commandite par actions à capital variable agréée en tant que société d'investissement en capital à risque et sous la dénomination de "STEINBERG CAPITAL S.C.A., SICAR", suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ?2036 du 20 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geert Dirkx.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Didier McGaw.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudia Ploft.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par une lettre recommandée adressée en date du 27 novembre 2009 aux actionnaires.

Les récépissés ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

2. Proposition du Commandité et décision sur la dissolution de la Société.
 - a) Liquidation
 - i) Distribution
 - ii) Litigation
 - b) Banqueroute
3. Détermination de la méthode de liquidation.
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.
4. Décharge au Commandité et au Réviseur indépendant jusqu'à la date de la présente assemblée.
5. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 617,4 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 8 décembre 2009, 616 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a décidé de ne pas prendre de décision concernant les points de l'ordre du jour, mais d'élire comme nouvel gérant associé-commandité.

- H&P CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., R.C.S Numéro 146 424, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, suite à la révocation du gérant associé-commandité Steinberg Management S.A., R.C.S. B 129.702 lors d'une assemblée précédente. Pour: 586 votes. Contre: 30 votes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirx, D. McGaw, C. Ploß et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. LAC/2009/53785. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010000445/105.

(090193758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Greenline Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 149.977.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second of December.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited company "SAGIOCO INVESTMENTS LIMITED", established and having its registered office in CY-2003 Nicosia, Ioanni Stylianou, 6, 2nd floor, Flat/Office 202 (Republic of Cyprus, inscribed in the Department of Registrar of Companies and official Receiver of the Republic of Cyprus under the number C 255347,

here represented by Mr Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italy), on the 23rd of June 1969, residing professionally in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond,

by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "GREENLINE INVESTMENTS S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The

Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Thursday of May at 10.00 at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
2. The first General Meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "SAGIOCO INVESTMENTS LIMITED", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting - Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by law and the bylaws, Mr. Andreas HADJIOANNOU, companies' director, born in Polis Chrysochous (Republic of Cyprus), on the 14th of May 1976,1, residing in CY-1100 Nicosia, Katalanou Street, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company.
- 3) The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", established and having its registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 103178, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The registered office is established in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 5) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "SAGIOCO INVESTMENTS LIMITED", établie et ayant son siège social à CY-2003 Nicosia, Ioanni Stylianou, 6, 2nd floor, Fiat/Office 202 (République de Chypre), inscrite au "Department of Registrar of Companies and official Receiver" de la République de Chypre sous le numéro C 255347,

ici représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GREENLINE INVESTMENTS S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros 31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "SAGIOCO INVESTMENTS LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Andréas HADJIOANNOU, administrateur de sociétés, né à Polis Chrysochous (République de Chypre), le 14 mai 1976,1, demeurant à CY-1100 Nicosia, Katalanou Street, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. DI FINO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2009. Relation GRE/2009/4573. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010000418/441.

(090194162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

UTG-Umweltschutz Technik Graf G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 90.664.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000878/15.

(090194092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

TOM BECKER et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 109, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.337.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000882/15.

(090194085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

FV-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 131.588.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000877/15.

(090194096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Lasfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.019.

L'an deux mil neuf, le dix-neuvième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LASFIN S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 55019 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 mai 1996, publié au

Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 418 du 28 août 1996 et modifié en date du 30 octobre 2001, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité, publié au Mémorial C numéro 422 du 15 mars 2002 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Céline GRENEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Andréa CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et paraphées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 1.200 (mille deux cents) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, IBC numéro 350391.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgina Tucci, Céline Grenen, Andréa Carini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 novembre 2009. LAC / 2009 / 49222. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 201000093/63.

(090193289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis France CXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.588.

à rayer: Suite à un contrat daté du 26 novembre 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis France CXVII Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis France CXVII Sàrl	600 parts
Total	600 parts sociales

Le 07 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000908/21.

(090193664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis France CXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.590.

à rayer: Suite à un contrat daté du 26 novembre 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis European Holdings VI Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings VI Sàrl	600 parts
Total	600 parts sociales

Le 07 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000909/21.

(090193668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Multiplan Design & Build I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.482.

In the year two thousand nine, on the ninth day of December,

was held before me, Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-ALzette (Grand Duchy of Luxembourg), an extraordinary general meeting of shareholders of MULTIPLAN DESIGN & BUILD I S.à r.l., with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 1 March 2007, published in Memorial C n° 979 of 25 May 2007, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 125.482 (the "Company"), whose by laws were not amended since.

The meeting was presided by Ms Sofia Da Chao, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The meeting appointed Ms Sophie Henryon, private employee, residing also professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary ("Secretary") and Ms Claudia Rouckert, private employee, also residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

(1) the sole shareholder of the Company, duly represented at the meeting waived, to the extent necessary, any and all formalities with respect to the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company;

(2) the attendance of the representative of the sole shareholder at the meeting, together with the number of shares held by the sole shareholder was duly annotated on the attendance list regarding the meeting, which attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer, shall be appended, together with any proxies to this notarial deed, for the purpose of formal registration of the same;

(3) from the attendance list, it appears that the entire issued and paid up share capital of the Company, consisting of five hundred (500) shares of a nominal value of EUR 25 each, is present or duly represented at the meeting, as a result of which the meeting can validly resolve upon all matters on the agenda; (4) the agenda of the meeting was worded as follows:

I. Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

II. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

III. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

IV. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

after due deliberation and discussions, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

Third resolution

The sole shareholder declared that it will have the Company's articles of association (the "Articles") fully amended and restated before a Belgian notary in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société MULTIPLAN DESIGN & BUILD I S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 979, du 25 mai 2007, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.482 (la "Société"), dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Ms Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, ("le Président"), qui nomme Ms Sophie Henryon, employée privée, aussi demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire ("le Secrétaire"),. L'Assemblée nomme Ms Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg comme scrutateur ("le Scrutateur"),.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(1) Que l'associé unique de la société renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

(2) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales d'un valeur nominale de EUR 25 émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du siège social et du siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, Anvers;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée.

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert.

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée faites par le Président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la renonciation aux délais et formalités de convocation de l'assemblée et les décisions à prendre pendant ce Assemblée.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg vers Anvers, Belgique, de sorte que la Société adopte la nationalité belge.

Troisième résolution

L'associé unique a déclaré faire modifier par devant un notaire belge les statuts (les "Statuts") de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires en relation avec le transfert de la Société du Luxembourg vers la Belgique.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces demies ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010000508/134.

(090193472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Diamer Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Diamer Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.628.

L'an deux mille neuf. Le dix-sept novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DIAMER INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 61.628,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 99 du 16 février 1998,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 112 du 23 février 1999.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (6.250) actions,

représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de six millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 6.250.000,-), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) ACTIONS d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à NEUF CENT CINQUANTE-SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 956.250,-), représenté par SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (6.250) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (€ 153,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 05 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 807 du 04 novembre 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. "

3) Modification de la dénomination de la société en DIAMER INVEST S.A., SPF. Modification de l'article 1 - 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de DIAMER INVEST S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leurs applications partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en DIAMER INVEST S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de DIAMER INVEST S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 99 DU 16 février 1998), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010000099/94.

(090192898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis UK XXXVII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.060.

à rayer: Suite à un contrat daté du 04 novembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance IX S.à.r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Date: le 26 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000915/20.

(090193705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis Realty I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

a rayer: Suite à un contrat daté du 19 Novembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, Prologis European Finance VII Sàrl ont été transférées à ProLogis France LXXVI Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par une de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France LXXVI Sàrl	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 19 Novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000916/21.

(090193712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.580.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHENGEN, le 16 décembre 2009.

SAX S.A.

L-2560 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010000930/13.

(090193952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis Germany XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.932.

à rayer: Suite à un contrat daté du 21 août 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 1^{er} septembre 2009.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000922/20.

(090193750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK XXXIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.062.

à rayer: Suite à un contrat daté du 21 août 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 1^{er} septembre 2009.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000923/20.

(090193754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

NovEnergia II French Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.955.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

NovEnergia General Partner S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (the "General Partner"), acting for and on behalf of NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), SICAR, a société en commandité par actions, incorporated and existing under the laws of Luxembourg which is registered as a société d'investissement en capital à risque under the law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital.

referred to hereafter as the "Sole Shareholder",

here represented by Mrs. Katja KIEFFER, private employee, by virtue of a proxy given under private seal, in Lisbon on October 20, 2009.

which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing, represented by its proxyholder, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited liability company (the "Company") which it declared to organize among itself and all those who shall become shareholder in future.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "NovEnergia II French Portfolio SA".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at five million euro (EUR 5,000,000.-), divided into five thousand (5,000) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the Company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.9 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

15.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg at 11:00 a.m. on the second Tuesday of April. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth (1/10) of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), SICAR 5,000 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of five million Euro (EUR 5,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about EUR 3,700.-.

First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandates expiring on occasion of the annual general meeting of the Sole Shareholder to be held in 2011:
 - Mr Carlos Pimenta, residing professionally at Lisbon;
 - Mr Ottavio Lavaggi, residing professionally at St. Vincent and the Grenadines;
 - Mr Henri Baguenier, residing professionally at Luxembourg;
 - Mr Alvaro Martins, residing professionally at Lisbon;
 - Mr Albert Mitjà, residing professionally at Barcelona;
 - Mr Armando Nunes, residing professionally at Lisbon;
 - Mr Anibal Fernandes, residing professionally at Lisbon;
3. The following has been appointed as auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, in L-1471 Luxembourg. (RCS Luxembourg N° B.65.477)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NovEnergia General Partner S.A., société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (l'"Associé Commandité"), agissant au nom et pour le compte de NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), SICAR, société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée en tant que société d'investissement en capital à risque selon la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

désignée ci-après comme l'"Actionnaire Unique";

ici représentée par Mme Katja KIEFFER, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé, à Lisbonne le 20 octobre 2009.

laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la "Société") qu'il déclare constituer entre lui et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "NovEnergia II French Portfolio SA".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), divisé en cinq mille (5.000,-) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

9. Conseil d'Administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Représentation de la Société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition

par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire actions comme suit:

NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), SICAR 5.000 actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinq millions (5.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 3.700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée maximale de six (6) ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de l'année 2011:
 - M. Carlos Pimenta, demeurant professionnellement à Lisbon;
 - M. Ottavio Lavaggi, demeurant professionnellement à Saint Vincent et aux Grenadines;
 - M. Henri Baguenier, demeurant professionnellement à Luxembourg;
 - M. Alvaro Martins, demeurant professionnellement à Lisbon;
 - M. Albert Mitjà, demeurant professionnellement à Barcelona;
 - M. Armando Nunes, demeurant professionnellement à Lisbon;
 - M. Anibal Fernandes, demeurant professionnellement à Lisbon;
3. A été nommé comme réviseur d'entreprises pour la même période: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (RCS Luxembourg N° B 65.477).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. KIEFFER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51565. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010000403/554.

(090193673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

De Keisecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 45.186.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUNGLINSTER, le 17 décembre 2009.
DE KEISECKER S.A.
L-6131 JUNGLINSTER
Signature

Référence de publication: 2010000940/13.

(090193970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Roeser SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 105.649.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 17 décembre 2009.
ROESER S.A.
L-1618 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010000941/13.

(090193920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Restaurant Caffé Aroma SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 86.505.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOETZ, le 17 décembre 2009.
Restaurant Caffé AROMA SA
L-3898 FOETZ
Signature

Référence de publication: 2010000935/13.

(090193963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

IMMO-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 139.106.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010000873/15.

(090194098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK LXXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.132.

à rayer: Suite à un contrat daté du 21 août 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XIV S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Date: le 1^{er} septembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000920/20.

(090193736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK CCXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.277.

à rayer: Suite à un contrat daté du 21 août 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XIV S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 1^{er} septembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000921/20.

(090193740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.912.

à rayer: Suite à un contrat daté du 04 novembre 2009 mille cent dix (1 110) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance VII S.à.r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	1 100 parts
Total	1 100 parts sociales

Le 26 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000924/20.

(090193759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK XL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.063.

à rayer: Suite à un contrat daté du 04 novembre 2009 trente sept mille cinq cents (37 500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance VII S.à.r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XVI S.à.r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	37 500 parts
Total	37 500 parts sociales

Le 26 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000925/20.

(090193765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Trabor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 108.515.

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "TRABOR S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la "Société"). La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 108515. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 6 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1087 du 25 octobre 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:
La société "EUROTIME SA.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14792. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010000929/64.

(090193529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Blue Lake S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.583.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,
le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "CRABBE LIMITED", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ci-après désignée: "la mandante".

Laquelle mandante est ici représentée par:

la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe, ci-après désignée: "la mandataire",

en vertu d'une procuration générale donnée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 10 février 2003,

une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les représentants de la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "Blue Lake S.A., SPF" (la "Société") une société de gestion de patrimoine familial (SPF), établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 583, a été constituée sous la forme d'une société anonyme, suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2043 du 22 août 2008, page 98054 (ci-après: "la Société").

Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que la mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "Blue Lake S.A., SPF", prédésignée.

IV.- Que la mandante est devenue propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que la mandante, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

IX.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14795. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010000937/61.

(090193532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Rigel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 119.456.

L'an deux mille neuf,

le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "RIGEL S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 08 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2082 du 08 novembre 2006, page 99912. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 119 56.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "RIGEL S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, S. SZUMILAS, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14943. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010000951/65.

(090194475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Haas TCM of Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.605.

Extrait des décisions de l'associée unique prises en date du 7 décembre 2009

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Veillez noter que la société Haas TCM Inc., associée unique et gérante, porte désormais la dénomination suivante: Haas Group International Inc.

Luxembourg, le 15 DEC. 2009.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Haas TCM of Luxembourg 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000938/24.

(090193924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Rugantino, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 1, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 121.680.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEMENCY, le 17 décembre 2009.

RUGANTINO s.à r.l.

L-4960 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2010000939/13.

(090193965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Xectra Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.437.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 décembre 2009

1) M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 14 DEC. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour XECTRA HOLDINGS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000872/17.

(090193598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK XC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.582.

à rayer: Suite à un contrat daté du 04 novembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance VII S.à.r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.a r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Date: le 26 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000936/20.

(090193787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Tower Training & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 9, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 88.333.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010000943/12.

(090193648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sonntag Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 53.345.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHENGEN, le 17 décembre 2009.

SONNTAG Immobilien GmbH

L-5445 SCHENGEN

Signature

Référence de publication: 2010000931/13.

(090193957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Kowalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 149.966.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER mit Amtssitz in Redingen/Attert

Sind erschienen:

Herr Günter Wagner, geboren am 14.November 1963 in Rivenich/Bernkastel-Wittlich, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in D-54290 Trier, Bäderstraße 11.

Herr Johannes Peter Korbion, geboren am 07.März.1960 in Simmern/Hunsrück (D), Schreinermeister, wohnhaft in D-55469 Simmern/ Hunsrück, Mühlengasse 29.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Planung, der Verkauf, die Lieferung und Montage von Bauelementen und Einrichtungen für Gebäude, sowie Dienstleistungen für den Bau- und Wohnbereich.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "KOWALUX S.à.R.L."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde SCHUTTRANGE. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt 25.000,- euros (fünfundzwanzigtausend euros) und ist eingeteilt in EINHUNDERT ANTEILE (100) mit einem Wert von ZWEIHUNDERT FÜNFZIG EUROS (250) pro Anteil.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Im Sterbefall von Herrn Johannes Peter Korbion gehen seine Anteile an seine Ehefrau Erika Korbion oder einen seiner Söhne über.

Im Sterbefall von Herrn Günter Wagner wird Herr Hans Peter Korbion Geschäftsführer und dessen Anteile als Gesellschafter gehen an Herrn Johannes Peter Korbion über.

Eventuelle Erben werden nach den gesetzlichen Regelungen (Erbansprüchen) ausbezahlt.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt.

Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 01. Januar und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember zweitausendzehn.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5,00%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn (10,00%) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Einzahlung und Zeichnung des Kapitals

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

Herr Johannes Peter Korbion vorgenannt	50 Anteile
Herr Günter Wagner vorgenannt,	50 Anteile
TOTAL:	100 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von 25.000,00 EURO (EUR funfundzwanzigtausend) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen und wie dies aus einem Zertifikat das dem Notar ausgehändigt wurde, hervorgeht.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf 1.000,00 Euro (EUR -eintausend-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

1. Herr Günter Wagner vorgenannt, wird als Geschäftsführer und Niederlassungsleiter auf unbestimmte Dauer ernannt.

2. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet. Der Geschäftsführer kann außerdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Sind mehrere Geschäftsführer ernannt, so wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Im übrigen hat der Geschäftsführer, auf dessen Qualifikation die Niederlassungserlaubnis der Gesellschaft basiert, eine obligatorische Mitzeichnungsbefugnis für den Teil der Niederlassungserlaubnis, der auf Grund seiner beruflichen Qualifikation ausgestellt worden ist.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5366 Munsbach, Zone Industrielle

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: Wagner, Korbion, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 9 décembre 2009. Relation: RED/2009/1322. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 16. Dezember 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010000960/104.

(090194004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Jama Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.447.

A dater de ce jour, la société Advanced Accountants and Associates Limited démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

JAMA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. - RCSL N°: B52447

Le 14 décembre 2009.

Advanced Accountants and Associates Ltd

Signature

Référence de publication: 2010000998/13.

(090194400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK CCLXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.326.

à rayer: Suite à un contrat daté du 04 novembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance VI S.à.r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 26 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl,

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000934/20.

(090193783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Grana Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.311.

A dater de ce jour, la société Advanced Accountants and Associates Limite démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

GRANA COMPANIES SA - RCSL N°: B128311

Luxembourg, le 21 août 2009.

Advanced Accountants and Associates Ltd

Signature

Référence de publication: 2010001002/13.

(090194409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis Spain XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.318.

à rayer: Suite à un contrat daté du 11 décembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings X S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 15 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000914/21.

(090193697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK XCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.587.

à rayer: Suite à un contrat daté du 21 août 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XIV S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Date: le 1^{er} septembre 2009.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000917/20.

(090193718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2641 du 19 novembre 2007

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ideal Standard International Topco

Signature

Référence de publication: 2010001010/14.

(090194045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.889.

à rayer: Suite à un contrat daté du 04 novembre 2009 mille huit cents (1 800) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Netherlands II S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	1 800 parts
Total	1 800 parts sociales

Le 26 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000928/20.

(090193774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK XXXV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.058.

à rayer: Suite à un contrat daté du 04 novembre 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance II S.à.r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 26 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000932/20.

(090193780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Global C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 51.287.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010001004/12.

(090194134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of November.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of "ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND", R.C.S. Number B 71.182, having its registered office in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated under the form of a "société d'investissement à capital variable", and under the denomination of DRESNER GLOBAL STRATEGIES FUND, pursuant to a deed passed before Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, on August 9, 1999, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" N0 693 on September 16, 1999.

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated September 29, 2006, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" N0 1996, on October 25, 2006.

The meeting begins with, Mr Oliver Eis, officer, with professional address in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Ulrike Wilhelm, officer, with professional address in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Petra Gerten-Bollig, officer, with professional address in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The Chairman then states:

I.- That a first Extraordinary General Meeting of the Company was held on September 25, 2009 to deliberate on the same agenda as hereinafter reproduced. Only 3,823,781.373 shares out of the 188,433,037.04 shares of no par value in

circulation on September 24, 2009 being represented at the said meeting, said meeting was adjourned and it was decided to reconvene on this day.

II.- That the present Extraordinary General Meeting has been duly convened by mail to the registered shareholders on October 9, 2009 as well as by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 1969 of October 9, 2009 and Nr 2112 of October 28, 2009, and in the "Letzeburger Journal", "Luxemburger Wort", "Börsenzeitung", "Irish Times", "La Tribune" (October 9 and 29), "Boletim de Cotações", "NRC Handelsblad", "Magyar Tokepiac", "Expansion", "Il Sole 24 Ore", "Pravda", "Delo" of October 9, 2009, and October 28, 2009.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment of the Articles of Incorporation of the Company dated 29 September 2006 (the "Aol") with effect 1. January 2010.

In particular Article 7 "Issue of Shares" Paragraph 5 as well as Article 8 "Redemption of Shares" Paragraph 2 of the Aol shall be amended so that the subscription/redemption price is payable within a period determined by the Board of Directors, which may not exceed ten (10) business days from the relevant valuation date instead of previously five (5) business days.

IV.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

V.- That it results from the said attendance list that out of 191,468,865 shares of no par value in circulation on November 13, 2009, 9,570,742 shares are duly represented at this meeting. Pursuant to article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915, on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the meeting, herebefore reproduced, whatsoever be the represented part of capital.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The General Meeting propose to amend the Articles of Incorporation of the Company dated 29 September 2006 (the "Aol") with effect 1. January 2010, in particular Article 7 "Issue of Shares" Paragraph 5 as well as Article 8 "Redemption of Shares" Paragraph 2 of the Aol shall be amended so that the subscription/redemption price is payable within a period determined by the Board of Directors, which may not exceed ten (10) business days from the relevant valuation date instead of previously five (5) business days.

As a consequence, Article 7 "Issue of Shares" Paragraph 5 shall henceforth have the following wording:

"The subscription price is payable within a period determined by the Board of Directors, which may not exceed ten (10) business days from the relevant valuation day."

As a consequence, Article 8 "Redemption of Shares" Paragraph 2 shall henceforth have the following wording:

"Subject to the provisions of Article 12 of these Articles of Incorporation, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board of Directors which may not exceed ten (10) business days from the relevant valuation day, as determined in accordance with the current policy of the Board of Directors, provided that any share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company."

Voted: 2,217,922 votes for and 7,352,820 votes against.

The amendment has not been accepted.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und neun, am dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft „ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND“, mit Sitz in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 71.182, gegründet in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital und unter der ursprünglichen Bezeichnung „DRESDNER GLO-

BAL STRATEGIES FUND", gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. August 1999, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 693 vom 16. September 1999 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 29. September 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1996 vom 25. Oktober 2006 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Oliver Eis, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Ulrike Wilhelm, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Petra Gerten-Bollig, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass eine erste ausserordentliche Generalversammlung am 25. September 2009 abgehalten werden sollte, um über die gleiche nachfolgend aufgeführte Tagesordnung abzustimmen. Dass nur 3.823.781,373 von den 188.433.037, 04 sich am 25. September 2009 im Umlauf befindenden Aktien ohne Nennwert auf besagter Generalversammlung vertreten waren, so dass diese Versammlung vertagt werden musste und dass beschlossen wurde, sich am heutigen Tag wieder einzufinden.

II.- Dass die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung einberufen wurde durch schriftliche Benachrichtigung der registrierten Anteilhaber am 9. Oktober 2009 sowie durch Veröffentlichungen:

a) im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1969 vom 9. Oktober 2009 und No 2112 vom 28. Oktober 2009; und

b) im "Letzeburger Journal", im "Luxemburger Wort", in der "Börsenzeitung", "Irish Times", "La Tribune" (9. und 29. Oktober), "Boletim de Cotacões", "NRC Handelsblad", "Magyar Tökepiac", "Expansion", "Il Sole 24 Ore", "Pravda" und "Delo" vom 9. und 28. Oktober 2009.

Die Bescheinigungen der Veröffentlichungen wurden dem Büro der Versammlung vorgelegt.

III.- Dass die Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Änderung der Satzung der Gesellschaft vom 29. September 2006 (die „Satzung“) mit Wirkung zum 1. Januar 2010.

Im Einzelnen sollen Artikel 7 „Ausgabe von Anteilen“ Absatz 5 sowie Artikel 8 „Rücknahme von Anteilen“ Absatz 2 der Satzung dahingehend geändert werden, dass der Ausgabe-/Rücknahmepreis innerhalb einer vom Verwaltungsrat festgelegten Frist zahlbar ist, die den jeweiligen Bewertungstag statt der bisherigen fünf (5) Geschäftstage um maximal zehn (10) Geschäftstage überschreiten darf.

IV.- Dass die anwesenden sowie die vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte nebst Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, und welche nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und das Büro der Versammlung, gegenwärtigem Protokolle zusammen mit den Vollmachten beigefügt bleibt um mit demselben einregistriert zu werden.

V.- Dass aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht dass von den 191.468.865 sich am 13. November 2009 im Umlauf befindenden Aktien ohne Nennwert, 9.570.742 Aktien auf der gegenwärtigen ausserordentlichen Generalversammlung gültig vertreten sind. Gemäss Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ist die gegenwärtige Generalversammlung somit ordnungsgemäss zusammengestellt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung schlägt die Änderung der Satzung der Gesellschaft vom 29. September 2006 (die „Satzung“) mit Wirkung zum 1. Januar 2010, im Einzelnen sollen Artikel 7 „Ausgabe von Anteilen“ Absatz 5 sowie Artikel 8 „Rücknahme von Anteilen“ Absatz 2 der Satzung dahingehend geändert werden, dass der Ausgabe-/Rücknahmepreis innerhalb einer vom Verwaltungsrat festgelegten Frist zahlbar ist, die den jeweiligen Bewertungstag statt der bisherigen fünf (5) Geschäftstage um maximal zehn (10) Geschäftstage überschreiten darf, vor.

Infolgedessen wird Artikel 7 „Ausgabe von Anteilen“ Absatz 5 in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

"Der Ausgabepreis ist innerhalb einer Frist, die vom Verwaltungsrat bestimmt wird, zu entrichten; diese Frist wird nicht mehr als zehn (10) Geschäftstage ab dem entsprechenden Bewertungstag betragen."

Infolgedessen wird Artikel 8 „Rücknahme von Anteilen“ Absatz 2 in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

"Vorbehaltlich der Bestimmungen gemäß Artikel 12 dieser Satzung wird der Rücknahmepreis pro Anteil innerhalb einer vom Verwaltungsrat festzulegenden Frist, die zehn (10) Geschäftstage ab dem entsprechenden Bewertungstag nicht

überschreiten wird, gemäß dem vom Verwaltungsrat jeweils festzulegenden Verfahren unter der Voraussetzung ausgezahlt, dass gegebenenfalls ausgegebene Anteilzertifikate und alle sonstigen zur Übertragung von Anteilen erforderlichen Unterlagen bei der Gesellschaft eingegangen sind."

Dieser Beschluss wurde mit 2.217.922 Stimmen dafür und 7.352.820 Stimmen dagegen abgelehnt.

Da hiermit die Tagesordnungspunkte erschöpft sind, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht stellt fest, dass auf Anfrage des Erschienenen die gegenwärtige

Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage des gleichen Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: O. Eis, U. Wilhelm, P. Gerten-Bollig et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48713. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010001021/160.

(090193717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Haas TCM of Luxembourg 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.609.

Extrait des décisions de l'associée unique prises en date du 7 décembre 2009

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que la société Haas TCM Inc., gérante, porte désormais la dénomination suivante:

Haas Group International Inc.

Luxembourg, le 15 DEC. 2009.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001008/24.

(090194456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Haas TCM of Luxembourg 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.323.

Extrait des décisions de l'associée unique prises en date du 7 décembre 2009

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que la société Haas TCM Inc., gérante, porte désormais la dénomination suivante:

Haas Group International Inc.

Luxembourg, le 15 DEC. 2009.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001009/24.

(090194461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Grana Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.311.

A dater du 21 août 2009, FMV CONSULTING SA démissionne de ses fonctions d'administrateur & d'administrateur-délégué de la société suivante:

GRANA COMPANIES SA - RCSL N°: B128311

Michel VANSIMPSEN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010001006/12.

(090194414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Canaan Canada SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 3.390.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la société CANAAN CANADA SCI conclue en date du 2 novembre 2009, à Luxembourg que:

Je vous prie de bien vouloir inscrire avec effet immédiat au jour de la présente, la société «MICHEL JASMAIN S.A.», société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 233, route de Longwy, L-4831 RODANGE, immatriculée au registre de commerce et des sociétés auprès du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 127.207, représentée par son administrateur délégué, régulièrement en fonctions, Monsieur Mathieu FERRETTI, commerçant, domicilié à RODANGE (L-4831) 233, route de Longwy, en tant qu'associé de la société CANAAN CANADA SCI.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010001043/18.

(090193778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Livia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 62.259.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001131/10.

(090193760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.
